

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2025

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le rôle général de perception est maintenant déposé au bureau de la trésorière. La Ville de Port-Cartier procédera donc à l'envoi des comptes de taxes dans les 60 jours suivant la date du présent avis.

Chaque compte est payable en un versement unique ou dans certains cas, en deux (2) ou trois (3) versements égaux. Les trois (3) versements sont payables aux dates ultimes suivantes :

- | | | |
|-----------------------|--|---------------------------|
| 1^{er} | Pour le versement unique ou le premier versement : | le 12 février 2025 |
| 2^e | Pour le deuxième versement : | le 14 mai 2025 |
| 3^e | Pour le troisième versement : | le 13 août 2025 |

FAIT À PORT-CARTIER, ce 6^e jour du mois de janvier 2025.

La trésorière,



Claudia DUPUIS